



Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 28 Mai 2019

Nombre de membres en exercice : 19

Par suite d'une convocation du 22 Mai 2019, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis en mairie, à 20 heures 00, sous la présidence de Danièle ROUX, Maire.

Etaient présents : 11

Danièle ROUX, Maire	Evelyne BOSSU, adjointe	Xavier BACHELET, adjoint
Ariane MARTIN, adjointe	Christian LEPLUS	
Olivier QUILLET	Nicolas PRIOUX	Florence BILINSKI
Carole BOUILLONNEC	Sébastien RAVOISIER	Angélique DUCAT

Etaient absents ayant donné procuration : 04

Gilles WAGNON	Pouvoir à	Evelyne BOSSU
Jean MAUREY	Pouvoir à	Danièle ROUX
Martine VIDECOQ	Pouvoir à	Ariane MARTIN
Isabelle BAILLEAU	Pouvoir à	Sebastien RAVOISIER

Etaient absents : 04

Jean-Claude DAUVEL	Véronique BATAILLON	Philippe CHAUVET, excusé
Chantal BENIER, excusée		

Le Président a ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité avec l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Madame Carole BOUILLONNEC est désignée pour remplir cette fonction.

ORDRE DU JOUR

1. Subvention Fonds Propreté avec le Conseil Régional Ile de France
2. Subvention Départementale Fonds scolaire 2019 : Ecole les Tournesols
3. Subvention Départementale : Environnement – restauration et valorisation des chemins de randonnée (PDIPR)
4. Assainissement : modification de la décision n°40-2014 du règlement assainissement
5. Création de poste : stagiaire 26 hebdomadaires – filière technique
6. Modification du tableau des emplois au 1^{er} septembre 2019
7. Contrat-Groupe d'assurance statutaire 2019-2022

Questions diverses
Jury d'Assises

Madame le maire, après avoir constaté que le quorum est atteint, ouvre la séance.
Le dernier compte rendu est adopté sans observation.

22-2019

Conseil Régional d'Ile de France : demande de subvention « Fonds Propreté »

Madame le Maire expose,
Considérant les projets :

- De lutte contre les dépôts sauvages de déchets sur le territoire de la commune, notamment :
 - o les nombreux chemins inscrits au PDIPR,
 - o dans l'espace naturel sensible,
- Dans le cadre de soutien d'une démarche citoyenne d'Eco-randonnée qui œuvre régulièrement sur ce même territoire,

Madame le Maire expose le plan de financement prévisionnel de l'acquisition du matériel nécessaire (master chassis simple et godet polyvalent) :

Montant de l'opération TTC	Montant de l'opération HT	Fonds propreté 2019 Prévisionnel 40 %	Prévisionnel A charge Commune HT	Période réalisation
49 018.84	40 920.66	16 368.64	24 552.02	2019

Décision : approbation à l'unanimité

23-2019

Conseil Départemental : demande de subvention « Fonds Scolaire 2019 »

Madame le Maire expose,

Vu le guide des aides aux communes et groupement de communes du Conseil Départemental et précisément l'aide dans le cadre des fonds scolaires ;

Considérant les projets :

- de réfection des toilettes de la section maternelle,
- de réfection des gouttières du bâtiment de l'école des Tournesols,

Madame le Maire expose le plan de financement prévisionnel suivant :

Montant de l'opération TTC	Montant de l'opération HT	Fonds scolaire 2019 37.5 %	A charge Commune HT	Période réalisation
45 202.33	37 668.61	14 125.73	23 542.88	Toilettes août 2019

Décision : approbation à l'unanimité

24-2019

Conseil Départemental : demande de subvention

« Restauration et valorisation des chemins de randonnées PDIPR »

Madame le Maire expose,

Vu le guide des aides aux communes et groupement de communes du Conseil Départemental et notamment le nouveau dispositif de l'aide de restauration et de valorisation des chemins inscrits au PDIPR,

Considérant les projets :

- de restauration et de valorisation d'un chemin inscrit au PDIPR dit Chemin de la Jambardière,

au titre du nouveau dispositif du Conseil Départemental,

Madame le Maire expose le plan de financement suivant :

Montant de l'opération TTC	Montant de l'opération HT	Environnement Taux 40 % prévisionnel	A charge Commune HT	Période réalisation
75 648.00	63 040.00	25 216	37 824.00	En urgence anticipée

Décision : approbation à l'unanimité

25-2019

Assainissement : modification de la décision

n° 40-2014 du règlement assainissement

Madame le Maire,

Rappelle la délibération adoptant le règlement assainissement n° 40-2014 du 19.06.2014,

Précise qu'il convient de l'ajuster,

Après avoir délibéré,

DIT que le contrôle des installations privatives d'évacuation des eaux usées et des eaux pluviales de tous les immeubles neufs et anciens relève d'une obligation à la vente, facturé au propriétaire, par une entreprise habilitée par sa compétence.

DIT que la commune doit être avisée du résultat de ce contrôle et des préconisations émises pour le suivi du schéma directeur assainissement du territoire de la commune ainsi que de ses réseaux.

Décision : approbation à l'unanimité

26-2019

Création de poste et tableau des effectifs au

1^{er} septembre 2019 : adjoint technique territorial

Madame le Maire expose,

Vu la délibération n° 24-2018 du 26 juin 2018 ;

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité de fixer, sur proposition de l'autorité territoriale, les effectifs des emplois permanents ou contractuels à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services de la commune ;

Décide :

- de créer un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet stagiaire à compter du 1^{er} septembre 2019, à raison de 26 heures hebdomadaires, sur le temps scolaire.
- de modifier le tableau des effectifs.

Décision : approbation à l'unanimité

Contrat-Gruppe d'Assurance Statutaire 2019-2022 GIG Versailles / Groupe SOFAXIS

Madame le Maire expose la demande de renouvellement d'adhésion de la commune au groupement CIG Versailles et Groupe SOFAXIS pour ses agents titulaires du régime de la CNRACL, pour la période 2019/2022,

APPROUVE les taux et prestations négociés pour la **Collectivité de Chars** par le Centre de Gestion dans le cadre du contrat-groupe d'assurance statutaire ;

DECIDE d'adhérer à compter du 1^{er} Janvier 2019 au contrat d'assurance groupe (2019-2022) et jusqu'au 31 décembre 2022 en optant pour les garanties des **Agents CNRACL**,

PREND ACTE que la contribution financière due par les collectivités au titre de la gestion du contrat groupe a été fixée par le Conseil d'administration du CIG en sa séance du 27 mars 2017 de la manière suivante :

- De 1 à 50 agents : 0.12% de la masse salariale des agents assurés

Cette adhésion à pour effet la date du 1^{er} janvier 2019.

Décision : approbation à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES :

Tirage au sort des jurés d'assises

Le maire est tenu d'effectuer le tirage au sort des personnes devant figurer sur la liste préparatoire communale destinée à permettre l'établissement de la liste annuelle des jurés de cour d'assises. Effectué publiquement, ce tirage au sort (qui peut également, sur décision du préfet, être effectué dans le cadre d'un regroupement de communes) porte sur un nombre de noms triple de celui fixé par l'arrêté préfectoral pour la commune ; ne sont pas retenues les personnes qui n'auront pas atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année civile qui suit. La liste préparatoire est dressée en deux originaux : l'un est déposé en mairie, l'autre transmis, avant le 15 juillet, à la juridiction siège de la cour d'assises.

Ont été tirées au sort, d'après la liste électorale, les personnes suivantes :

1101 – ROUSSEL Béatrice
564 – GREMILLON Nicolas
1018 – PIETU Alain
227 – CASTELLA Matthieu
260 – CHIBANI Zahia
1133 – SELLAM Arsène.

La séance est levée à 20 h 25 heures sans autre question.

Le Maire,
Danièle ROUX